



ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2018

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE « UBCI » AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2018

Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »

1. Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire du 26 Avril 2018 et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de l'UBCI arrêtés au 30 juin 2018 et faisant apparaître à cette date des capitaux propres positifs de

325 722 KDT, y compris un résultat bénéficiaire de 19 501 KDT.

Nous avons effectué un examen limité du bilan et de l'état des engagements hors bilan

de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » arrêté au 30 juin 2018, ainsi que du compte de résultat, de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

2. Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'états financiers intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

3. Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » au 30 juin 2018, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation : Passif relatif au contrôle fiscal

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note 4.34 « Passifs éventuels », la banque a reçu en date du 29 janvier 2018, un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 2014 à 2016.

Jusqu'à la date du présent rapport, l'administration fiscale n'a pas notifié les résultats de ladite vérification.

La banque a constitué une provision forfaitaire de 4 900 KDT en couverture du risque latent pouvant être associé à cette situation. Le risque final dépend du dénouement définitif du dossier de contrôle.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, Le 29 Août 2018

Les commissaires aux comptes

Cabinet Mourad GUELLATY et Associés
Mourad GUELLATY

DELTA CONSULT
Wael KETATA

BILAN ARRÊTÉ AU 30 JUIN 2018

(En Milliers de Dinars)

Notes	30/06/2018	30/06/2017 retraité	30/06/2017 publié	31/12/2017
ACTIF				
AC 1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	4.1	260 410	88 920	173 364
AC 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	126 892	143 189	178 712
AC 3 - Créances sur la clientèle	4.3	2 783 583	2 769 346	2 753 222
AC 4 - Portefeuille-titre commercial	4.4	2 863	31 347	794
AC 5 - Portefeuille d'investissement	4.5	484 106	432 910	502 462
AC 6 - Valeurs immobilisées	4.6	42 382	43 643	44 717
AC 7 - Autres actifs	4.7	76 435	85 036	126 658
TOTAL ACTIF		3 776 671	3 594 391	3 779 929
PASSIF				
PA 1 - Banque Centrale et CCP	4.8	244 120	96 134	203 040
PA 2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.9	185 317	260 762	292 465
PA 3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4.10	2 438 252	2 406 208	2 449 052
PA 4 - Emprunts et Ressources spéciales	4.11	368 358	332 785	309 500
PA 5 - Autres passifs (*)	4.12	214 902	186 328	199 649
TOTAL PASSIF		3 450 949	3 285 217	3 453 706
CAPITAUX PROPRES				
CP 1 - Capital		100 008	100 008	100 008
CP 2 - Réserves		206 210	185 695	185 695
CP 4 - Autres capitaux propres		3	22	3
CP 6 - Résultat de l'exercice (*)		19 501	23 449	40 517
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4.13	325 722	309 174	326 223
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		3 776 671	3 594 391	3 779 929

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 3.9)

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN ARRÊTÉ AU 30 JUIN 2018

(En Milliers de Dinars)

Notes	30/06/2018	30/06/2017 retraité	30/06/2017 publié	31/12/2017
PASSIFS ÉVENTUELS				
HB 1 - Cautions, avals et autres garanties données	4.14	1 303 110	793 181	930 861
HB 2 - Crédits documentaires	4.15	218 326	244 679	240 766
HB 3 - Actifs donnés en garantie (*)	4.16	244 000	96 000	203 000
TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS		1 765 436	1 133 860	1 374 627
ENGAGEMENTS DONNÉS				
HB 4 - Engagements de financement en faveur de la clientèle	4.17	201 667	158 215	130 795
HB 5 - Engagements sur titres (Participations non libérées)	4.18	27	27	27
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS		201 694	158 242	130 822
ENGAGEMENTS REÇUS				
HB 7 - Garanties reçues	4.19	2 499 536	1 935 751	2 032 441
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS		2 499 536	1 935 751	2 032 441

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 3.9)

ETAT DE RÉSULTAT PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2018

(En Milliers de Dinars)

Notes	Semestre clos le 30/06/2018	Semestre clos le 30/06/2017 retraité	Semestre clos le 30/06/2017 publié	Exercice clos le 31/12/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE				
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés	4.20	109 894	88 381	188 166
PR 2 - Commissions	4.21	26 961	26 012	51 380
PR 3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	4.22	16 653	17 499	34 608
PR 4 - Revenus du portefeuille d'investissement	4.23	15 423	15 512	23 810
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		168 931	147 404	297 964
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE :				
CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées (*)	4.24	(56 356)	(43 732)	(92 772)
CH 2 - Commissions encourues		(6 379)	(4 031)	(4 856)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		(62 735)	(47 763)	(97 628)
PRODUIT NET BANCAIRE		106 196	99 641	200 336
PR 5 / CH 4 - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	4.25	(3 708)	(6 098)	(13 622)
PR 6 / CH 5 - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	4.26	1 275	953	3 349
PR 7 - Autres produits d'exploitation		1 434	1 503	3 818
CH 6 - Charges de personnel		(46 319)	(42 753)	(84 494)
CH 7 - Charges générales d'exploitation	4.27	(20 151)	(15 708)	(32 970)
CH 8 - Dotations aux amortissements des immobilisations		(4 212)	(3 923)	(8 234)
RESULTAT D'EXPLOITATION		34 515	33 615	68 183
PR 8 / CH 9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	4.28	155	160	(3 616)
CH 11 - Impôts sur les sociétés (*)	4.29	(13 652)	(10 326)	(20 954)
RESULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		21 018	23 449	43 613
PR 9 / CH 10 - Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires	4.30	(1 517)	-	(3 096)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		19 501	23 449	40 517
Effets des modifications comptables		-	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		19 501	23 449	40 517
RESULTAT PAR ACTION (DT)	4.31	0,975	1,172	2,026

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 3.9)



ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2018

ETAT DE FLUX DE TRÉSORERIE PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 30 JUIN 2018

(En Milliers de Dinars)

Table of cash flows with columns for Semester clos, Exercice clos, and rows for various financial activities like 'FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION'.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de l'UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie...

2. MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES

Les états financiers de l'UBCI sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte.
• Comptes débiteurs de la clientèle.
• Crédits sur ressources spéciales.
• Autres crédits à la clientèle.
• Engagements par signature.

Comptabilisation des engagements de financement

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds...

Comptabilisation des crédits accordés à la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

(i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

(ii) Les actifs à surveiller (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus par des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

(iii) Les actifs incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

(iv) Les créances préoccupantes (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

(v) Les créances compromises (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours.

Immobilisations données en leasing

Les immobilisations données en leasing sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition hors taxe sur la valeur ajoutée, et ce durant toute la période du bail qui varie entre 2 et 7 années.

Les créances de crédit-bail sont amorties selon l'amortissement en capital de l'échéancier du contrat.

Avant 2008, la banque enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail.

Après l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la banque comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financé selon l'approche économique et la présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Provisions sur les engagements

a- Provisions individuelles

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'État tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AIT ;

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Table showing Provision Rate (Taux de provision) for different Classes (1 to 4).

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'État et des garanties des banques et assurances.

b- Provision collective

En application de la circulaire n° 2012-20 modifiant la circulaire n° 91-24, la banque a constitué au titre de l'exercice 2012 des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24.

La provision collective constituée par la banque s'élevait, au 31 décembre 2017, à 15 663 KDT.

Une provision complémentaire de 2 100 KDT a été dotée au cours du 1er semestre 2018. Ainsi, la provision collective constituée par la banque s'élève, au 30 Juin 2018, à 17 763 KDT.

c- Provisions individuelles additionnelles

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré l'obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

La provision additionnelle constituée par la banque, au 31 décembre 2017, s'élève à 19 003 KDT. Au 30 Juin 2018, ce montant s'élève à 19 969 KDT.

Comptabilisation des revenus sur créances de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à ladite période. Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ».

Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif. Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) et parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Portefeuille encaissement / comptes exigibles après encaissement

La banque a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

2.3 Comptabilisation du portefeuille - titres et des revenus y afférents

Composition du portefeuille-titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial :

- a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.
b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

- a) Titres d'investissements : Ce sont des titres à revenu fixe acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titre d'investissement.
b) Titres de participation : Ce sont les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque.
c) Parts dans les entreprises associées : ce sont les parts détenues dans les entreprises associées (sur lesquelles la banque exerce une influence notable et les filiales que ne sont pas intégrées globalement)
d) Parts dans les entreprises liées : ce sont les parts détenues par la banque dans la société mère et les filiales intégrées globalement.

2.4 Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

2.5 Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

2.6 Provisions pour engagements de retraite

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passif des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

Les engagements de retraite sont estimés à la date du 30 juin 2018 à 11 899 KDT.

En l'absence de normes comptables spécifiques à l'évaluation des engagements de retraite dus au personnel, la banque a évalué les dits engagements en application de la norme comptable internationale IAS 19 traitant des avantages au personnel.

2.7 Impôts sur les sociétés

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Les provisions sur créances ont été totalement déduites du résultat imposable.

3. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

NOTE 3 - CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2018 à 2 783 583 KDT contre à 2 769 346 KDT au 30 Juin 2017 et se détaille comme suit :

Table detailing 'Crédits sur ressources spéciales' and 'Autres crédits à la clientèle' with columns for 30/06/2018, 30/06/2017, and 31/12/2017.

NOTE 5 - PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 30 Juin 2018 à 484 106 KDT contre 432 910 KDT au 30 Juin 2017 et s'analyse comme suit :

Table detailing 'Titres de participation', 'Parts dans les entreprises liées', and 'Titres d'investissement' with columns for 30/06/2018, 30/06/2017, and 31/12/2017.

NOTE 10 - DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE

Le solde de cette rubrique a atteint 2 438 252 KDT au 30 Juin 2018 contre un solde de 2 406 208 KDT au 30 Juin 2017. Il s'analyse comme suit :

Table detailing 'Comptes à vue', 'Comptes d'épargne', and 'CAT/BC et autres produits financiers' with columns for 30/06/2018, 30/06/2017, and 31/12/2017.

(i) Les comptes à vue sont analysés comme suit :

Table detailing 'Compagnies d'assurances', 'Entreprises publiques', and 'Autres clientèles commerciales' with columns for 30/06/2018, 30/06/2017, and 31/12/2017.

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

Table detailing 'Comptes spéciaux d'épargne', 'Comptes d'épargne investissement', and 'Comptes d'épargne logement' with columns for 30/06/2018, 30/06/2017, and 31/12/2017.

(a) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts aux personnes physiques.

(b) Il s'agit d'une multitude de comptes : Manager 2000, épargne emploi, épargne multi projet, épargne auto, épargne confort...etc.

(iii) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Table detailing 'Bons de caisse', 'Dépôts à terme', and 'Placements en devises' with columns for 30/06/2018, 30/06/2017, and 31/12/2017.

(iv) Les certificats de dépôts sont des titres de créance matérialisant des placements faits par les entreprises et autres organismes auprès de la banque :

Table detailing 'Entreprises étatiques' and 'Sociétés privées' with columns for 30/06/2018, 30/06/2017, and 31/12/2017.

NOTE 34 - PASSIFS ÉVENTUELS

La banque a reçu en date du 29 janvier 2018, un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 2014 à 2016.

Jusqu'à la date des présents états financiers, l'administration fiscale n'a pas notifié les résultats de ladite vérification.

La banque a constitué une provision forfaitaire de 4 900 KDT en couverture du risque latent pouvant être associé à cette situation. Le risque final dépend du dénouement définitif du dossier de contrôle.